

Conseil municipal du	22 mars 2026	Délibération N°	2026-05	1/1
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Nomination des délégués du SIEGE (Titulaire et suppléant)

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Lise GOUJON	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		
Patricia BRAY	X		
Alain MIMEAU	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Laurence HUZE	X		
Isabelle JOSSERAND	X		
Luc LOUVET	X		
Valérie BRANDIN	X		
Stéphane LABATUT		X	
Mathieu MARÇAL	X		
Amandine HAMEAU	X		
Arthur BENARD	X		

Membres en exercice 15

Présents 14

Votants 14

Secrétaire de séance : Arthur BENARD

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote, le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

1/ Membre titulaire :

NOM : LOUVET

PRENOM : Luc

2/ Membre suppléant :

NOM : NORBLIN

PRENOM : Raphaël

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le registre dûment signé, Pour extrait conforme

Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN

